Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0190-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2023
Extrait des délibérations n°9

Date de convocation : le 26 septembre 2023. Date d'affichage : le 26 septembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT AUBIN-D'ECROSVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 48 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – EPEGARD – FOUQUEVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France – Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie - Excusée*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Excusée*
EPEGARD	*DEMARE Pascal - Absent*	*PAYAN Jean-François - Absent*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	*LEMOINE Didier - Absent*	*SOENEN Bruno - Absent*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita. *LEROY Hélène – Excusée* – POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *ONFRAY Didier – Excusé* – POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues *FOSSE Patricia – Excusée* - POUVOIR Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : - 6 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0190-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°9

COMPETENCE SOLIDARITES
Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre le département de l'Eure et la communauté de communes du pays du Neubourg, à propos de son Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), et qui fixe la compensation départementale allouée annuellement, est arrivé à échéance au 30 juin 2023.

Après un premier volet constitué par la mise en place du tarif plancher d'une heure d'intervention à 23 €, la restructuration de l'offre de services à domicile initiée par la loi de financement de la sécurité sociale de 2022 s'est poursuivie par la refonte du modèle de financement des prestations d'aide et d'accompagnement avec la mise en place d'une dotation complémentaire dédiée au financement d'actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager au travers des objectifs suivants :

* Accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
* Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés,
* Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire,
* Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées,
* Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants,
* Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

C'est dans ce nouveau cadre réglementaire que les services du département ont formalisé un appel à candidature en décembre 2022 pour l'octroi potentiel d'une dotation complémentaire au titre des objectifs 1-2-3 et 5. Aussi, pour bénéficier de ce financement, les structures devaient répondre, au minimum, à trois objectifs. La collectivité a déposé sa candidature et a répondu aux quatre objectifs du département au titre de la dotation qualité.
Les services du département, lors de la réunion de négociation du 29 juin dernier, ont donné un avis favorable à la candidature de la collectivité.
La compensation financière est calculée suivant l'activité du service à hauteur de 3.14€/h répartis comme suit (selon prévisions d'activité pour 2023) :

- Objectif 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités/montant total 20 623.34 €,
- Objectif 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés/montant total 13 387 €,
- Objectif 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire / montant total 17 605 €,
- Objectif 5 : Améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des intervenantes / montant total 24 394 €.

A cet effet, il convient de procéder à la passation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) afin de définir les modalités de financement.
Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le CPOM pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2026 et l'ensemble des actes qui s'y rapportent.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1,
Vu la loi n°2022-1157 du 16 août 20022 de finances rectificatives pour l'année 2022, et notamment l'article 44,
Vu l'avis favorable de la commission solidarités en date du 4 juillet 2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 25 septembre 2023,
Vu le projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le rapport de présentation,
- d'approuver les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,
- d'autoriser le Président à signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à conclure avec le départemental de l'Eure au sujet du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- dit que les recettes sont inscrites au budget annexe SAAD 2023 et suivants.

Adopté à l'unanimité

A
Insi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : - 6 OCT. 2023